

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 30 mai. — Le roi et la reine, accompagnés de LL. AA. RR. M^{me} Adélaïde et le duc de Nemours, sont arrivés à Compiègne le 28 à sept heures du soir. Une demi-lieue en avant de Compiègne, le roi et le duc de Nemours étaient montés à cheval. S. M. passé en revue les 4^e et 10^e régiments de cuirassiers, qui étaient en bataille sur la route. Le roi, suivi de ces deux régiments, a fait à cheval son entrée en ville, où il a été reçu par M. le maire, à la tête du corps municipal, et par M. Tronchon, député. La réponse de S. M. au discours du maire a été accueillie par les plus vives acclamations. Les cris de *vive le roi!* ont accompagné S. M. jusqu'au château, où le roi s'est rendu, à travers la double haie du 11^e léger et de la garde nationale. Toute la population attendait, sur la place du château, l'arrivée de LL. MM., qui ont été saluées avec enthousiasme. Presque toutes les maisons étaient parsemées de drapeaux tricolores. Il n'en manquait qu'aux croisées de quelques habitations dont les hôtes, connus par leur affection pour le gouvernement déchu, s'étaient absentés momentanément de la ville. Immédiatement après l'arrivée du roi au château, LL. MM. ont reçu le corps municipal et les demoiselles de la ville, qui ont offert à la reine une corbeille de fleurs. A sept heures, LL. MM. se sont mises à table, et y ont admis MM. le général Merlin, le sous-préfet, le maire, les colonels de la garde nationale, des 4^e et 10^e régiments de cuirassiers et du 11^e léger, ainsi que M. Tronchon, député.

Le soir, la ville a été illuminée spontanément. M. le ministre des affaires étrangères était arrivé à Compiègne deux heures avant le roi. (*Mouiteur*)

— Une dépêche télégraphique annonce l'arrivée du prince royal à Lyon. S. A. R. a été reçue au milieu des plus vives acclamations.

— La cause nationale va perdre un de ses plus dignes, de ses plus généreux défenseurs. Le général Lamarque est dans un état qui ne laisse plus d'espoir.

Le compte rendu de MM. les députés réunis chez M. Laffitte a paru ce matin. Nous nous empressons de le publier. C'est une pièce capitale dans les circonstances où nous nous trouvons :

A NOS COMMETTANS.

Les députés soussignés, présents à Paris, convaincus des vices d'un système qui éloigne le gouvernement de plus en plus de la révolution qui l'a créé, regardant, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs, de rendre compte à leurs commettans de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger.

Notre révolution de 1830 a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la restauration devaient être les principes et les hommes du gouvernement nouveau. L'influence de cette opinion s'est trouvée dans toutes les phrases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnue dans les débats sur la liste civile, sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée; elle a présidé à la discussion du budget; elle dirige l'administration de l'empire et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger.

Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué, dans la révolution de juillet, la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs efforts et leurs votes ont été constamment la conséquence de cette pensée.

Ainsi, lors de la discussion de la liste civile, nous avons vu que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies; que, forte de son origine populaire et de l'assentiment de la raison publique, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence, ni d'acheter des dévouemens; dans la même discussion, et sur l'insistance du

ministère à rétablir, dans notre langage et dans notre droit politique, l'expression féodale de *sujet*, nous avons dû protester.

Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à la fois leurs desirs et leurs regrets. A les entendre, rien de plus sacré que les privilèges préexistans à la révolution, et, suivant eux, point d'état, point de société possible hors de l'hérédité de la pairie. C'était une pensée de restauration.

Quant à nous, fidèles au principe d'égalité et de souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France, et l'hérédité a été abolie.

Nous voulions plus: nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre chambre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation. Nous ne voulions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le roi. Il nous paraissait que la révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement: le temps et l'expérience prononceront entre elle et nous.

L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude. Réparer, pour le passé, les injustices de la restauration; la rendre, pour l'avenir, redoutable aux ennemis de la France, sans que la liberté intérieure en pût être menacée; assurer l'avancement, non à la faveur, mais aux services; répandre l'instruction dans les régimens; enfin, améliorer, sous tous les rapports, la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des cent jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation, qui n'était pas individuelle, mais collective. Sans donner ni refuser la sanction royale, le gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, méprisant ainsi l'initiative des chambres, violant les règles de compétence constitutionnelle, et même les formes matérielles établies pour le refus de sanction. Nous avons dû protester.

Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée; l'un, qui demandait une puissante réserve de la garde nationale mobile et des soldats libérés du service, aurait permis de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente. L'autre, au contraire, laissait la garde nationale mobile sans organisation: il exigeait inutilement la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats.

Le premier système, plus économique, plus favorable à la fusion de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité.

Le budget semblait devoir réunir toutes les opinions dans des vues d'économie et de soulagement des contribuables. Les continuateurs de la restauration ont trouvé toutes les dépenses légitimes, tous les impôts bien assis; et comme si ce n'eût pas été assez de la loi douloureuse de la nécessité, ils se sont chargés, dans leurs insultantes théories, de faire considérer comme un bienfait l'exagération de l'impôt. Nous aurions voulu que la révolution apportât sa dot au peuple. Loin de nous la pensée de compromettre des ressources que la défense du territoire peut rendre nécessaires; mais une administration plus économique et plus simple, une meilleure assiette de certains impôts, un mode de recouvrement moins tracassier, diminueraient le fardeau des charges publiques; elles en deviendraient plus équitables et moins pesantes pour les classes laborieuses.

Les questions d'administration intérieure nous ont aussi trouvés divisés. Autant et plus que nos adversaires, nous voulions, nous demandions la répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait eu plus de force pour prévenir les troubles, et plus de modération pour les réprimer.

Le gouvernement, qui s'est proclamé si fort, n'a réussi par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des ferments d'irritation et de désordre.

Quant au personnel de l'administration, après la chute d'un gouvernement auquel se rattachait naturellement un certain nombre d'existences, il était facile de reconnaître où se trouveraient les ennemis du nouvel ordre de choses. Le gouvernement, abusé par de funestes doctrines et par d'injustes préventions, n'a vu d'ennemis que dans ceux qui avaient combattu pour le fonder.

Un membre de l'opposition a voulu que la France sût enfin si son gouvernement craignait de se compromettre sans retour avec elle dans la révolution de juillet. La proposition Bricqueville, après avoir échoué une première fois, a été reproduite dans la dernière session. Elle était comme le pressentiment d'une tentative récente, dès-lors méditée, et dont le pouvoir, si l'on en croit son organe officiel, possédait déjà le secret. On a vu cependant le parti ministériel réunir tous ses efforts pour dénaturer cette proposition, et même, après le vote des chambres, un mauvais vouloir en a retardé la sanction, comme si cet inexplicable délai devait être

une protection tacite et un motif d'absolution. Ce système de ménagemens compromet la paix intérieure de la France, et porte les hommes timides à douter d'un gouvernement qui paraît douter lui-même.

La dernière session semblait plus particulièrement consacrée à la réalisation des promesses de la charte. Les chambres devaient constituer le pouvoir municipal dans toutes ses branches, organiser la responsabilité des ministres, celle de tous les agens du pouvoir, l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement. Nous avons pressé l'accomplissement de ces promesses. Nous demandions un système municipal qui décentralisât les petites affaires, simplifiât les grandes, étendit partout les élémens de la vie politique, et associât au moins au droit de cité le plus grand nombre possible de citoyens. Une large organisation du département et de la commune serait en effet le plus puissant moyen de force, d'ordre public et de prospérité matérielle. Des projets de loi avaient été arrachés, pour ainsi dire, au ministère par les exigences de l'opinion, ils ont été neutralisés dans la chambre par une secrète influence, et détruits enfin par des ajournemens indéfinis.

Tels étaient nos vœux sur la politique intérieure: ils ont été impuissans.

Dans les relations de la France avec l'étranger, notre bannière a encore été celle de 1789: point de guerre d'ambition ni de conquête, mais indépendance absolue à l'intérieur de toute influence étrangère. C'est la rougeur sur le front que nous avons plusieurs fois, dans le cours de la session, entendu les agens du gouvernement parler de la crainte de déplaire aux cabinets étrangers; nous croyions que la France était à jamais affranchie de cette humiliante influence: nous ne désavouons pas nos vives sympathies pour le bonheur et la liberté des autres peuples, mais nous n'avons jamais eu la prétention de les soumettre à nos institutions.

Après le renversement d'une dynastie imposée par la sainte-alliance, le gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvemens de monarches étrangers. Il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance.

Il l'avait reconnu lui-même, quand il a annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche, et de protéger contre la Russie la nationalité polonaise. Et cependant, malgré ses promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche, et il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver.

Que l'on ne croie pas qu'un langage mesuré et ferme eût amené la guerre: nous croyons au contraire que c'était le seul et plus sûr moyen de conserver la paix.

En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France; l'ordre par la liberté; une fidélité inaltérable à la pensée de la révolution de juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale, pensée glorieuse et pure, que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimée, que nos cœurs n'ont jamais trahie: telle a été et telle sera toujours notre religion politique.

Loin de nous d'imiter nos adversaires dans leurs violences et leurs calomnies. Mais que les hommes du 13 mars nous disent si une seule de leurs promesses a été tenue.

Ils devaient réunir autour du trône toutes les opinions, et ils ont jeté des divisions funestes parmi des hommes généreux que rapprochaient l'amour de la liberté et le sentiment du danger de la patrie;

Ils devaient affermir la révolution, et ils ont brisé ses appuis naturels, par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées;

Ils devaient favoriser la liberté de la presse qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissemens, accablée avec les amendes;

Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la chambre des députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de visionnaire et de folle la volonté nationale et parlementaire;

Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application;

Qu'ils s'appuieraient sur les chambres, et ils ont étouffé leur initiative;

Qu'ils acquitteraient par l'hospitalité, la dette de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, et ils ont flétri cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées;

Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par les émeutes, par des conflits violens entre le peuple et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses des partisans du gouvernement déchu;

Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui tue notre commerce et notre industrie.

Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France, après deux ans d'expérience? Au dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au-dedans, la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissans dans l'Ouest et le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux au pouvoir? Attendra-t-il, pour se prononcer, que nos départemens soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois ses enfans et ses trésors?

Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction; que ce système se prolonge, et la révolution de juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

La restauration et la révolution sont en présence; la vieille lutte que nous avons cru terminée recommence. Que le gouvernement choisisse la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la restauration qui est irrécusable, ni celles de la révolution qui s'irrite et se défie.

La France de 1830 a pensé, comme celle de 89, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté; que le gouvernement de juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait ce que la révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne; mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour sans arrière-pensée.

Pour nous, unis dans le même dévouement à cette grande et noble cause, pour laquelle la France combat depuis quarante ans, nous ne l'abandonnerons ni dans ses succès ni dans ses revers; nous lui avons consacré notre vie et nous avons foi dans son triomphe.

Paris, 28 mai 1832.

Allier, Audry de Puyraveau, Arago, Bacot, Bavoux, Bernard (du Var), Blaque-Belair, marquis de Brias, Cabot, Comte, Corcelle, Cordier, Cormenin, comte Duchalant, Duris Dufresne, Galabert, Garmer-Pagès, Gauthier de Rumilly, de Girardin, de Gouve de Nuncques, d'Hérabault, Jollivet, Laboissière, général Lafayette, Lafayette (Georges), Laffitte (Jacques), général Laffitte, général Lamarque (mourant), Larabit, Lenouvel, Marchal, Mauguin, marquis de Mornay, Nicod, Odilon-Barrot, Portalis, Pourrat, Taillandier, Tardieu, général Thiars, de Tracy. (Messager.)

BELGIQUE.

VOYAGE DU ROI LÉOPOLD.

L'Echo de la frontière donne des détails sur le voyage du roi que nous croyons devoir reproduire. Après avoir dit de quelle manière il avait été reçu à la frontière et complimenté par M. Méchin, préfet du Nord, l'Echo ajoute :

« Léopold continua sa route et ne fut pas médiocrement surpris de trouver sur son passage les maires, adjoints, corps municipaux et gardes nationaux en armes, drapeaux en tête, des communes de Quievrechain, Quaroube, Onnaing et St.-Saulve. La haie de la route était formée d'une immense population villageoise, qui avait délaissé un moment les travaux de la campagne pour voir le cortège d'un roi, genre de spectacle peu commun pour elle. Toutes les habitations de la route étaient pavoisées de drapeaux nationaux, et il n'y avait si chétive cabane qui n'eût sa flamme tricolore, tant ces brillantes et glorieuses couleurs sont devenues aujourd'hui chères à toutes les classes de la population ! La commune d'Onnaing s'était distinguée en élevant à l'entrée du village, un arc de triomphe en verdure orné de fleurs et sur lequel flottaient les drapeaux Français et Belges; on y lisait l'inscription suivante : *A l'Union des deux royaumes.*

« M. Lanthiez, maire d'Onnaing, et M. Moreau, maire de Saint-Saulve, complimentèrent le roi sur son prochain mariage avec la fille de Louis Philippe. Aux portes de Valenciennes, le roi monta à cheval, et au milieu d'une double haie formée en avant de la porte de Mons par la garde nationale et la troupe de ligne, il fit son entrée en ville, à deux heures moins un quart, au bruit de 101 coups de canons, de la grosse cloche et du carillon du beffroi. Toutes les rues étaient pavoisées et garnies de curieux et surtout de curieuses. Le monarque saluait partout où il voyait des dames aux fenêtres. Un bataillon de la garde nationale, un autre du 8^e de ligne et un escadron de hussards se trouvaient sur la place; le roi en fit le tour, puis descendit à l'hôtel-de-ville.

« Après s'être reposée quelques instans, S. M. reçut immédiatement toutes les autorités civiles et militaires dans la grande salle de la société philharmonique, arrangée en salon de réception. M. Perdry, président du tribunal civil et M. Hamoir, président du tribunal de commerce lui adressèrent chacun les complimens du corps qu'il représentait.

« Peu après, le roi accepta le dîner que lui avait fait préparer le duc de Choiseul par les soins des officiers de la bouche du roi des Français, arrivés à Valenciennes depuis plusieurs jours.

« Les différentes musiques jouaient des airs nationaux pendant le banquet où figuraient environ vingt-cinq convives, parmi lesquels on comptait les personnes de la suite du roi, MM. le duc de Choiseul; le maréchal Gérard et plusieurs officiers supérieurs de l'armée du Nord; le lieutenant-général Corbineau, commandant la 16^e division militaire; baron Méchin, préfet du Nord; Waymel, sous-préfet; Flamme, maire de Valenciennes, les officiers supérieurs de la garde nationale, et les officiers commandant le piquet de service, composé de détachemens de troupes de ligne et de garde nationale.

« A la suite du dîner, le roi des Belges se montra sur le balcon de l'hôtel-de-ville, puis vers quatre heures il monta à cheval jusques hors de la porte de Paris; les mêmes honneurs qui lui avaient été rendus à son entrée, lui furent rendus à sa sortie de la ville. Il remonta dans sa voiture à la limite de la banlieue et rencontra sur sa route et jusqu'à Cambrai, la même affluence de monde, les maires et leurs gardes nationaux et tous les honneurs qu'on peut rendre à un souverain.

« S. M. Léopold a dû coucher au palais épiscopal de Cambrai, où un appartement lui avait été préparé. Partout dans le département du Nord, le roi des Belges a laissé des souvenirs de son urbanité, de son aisance et de sa simplicité.

« Vendredi prochain 2 juin, Léopold I^{er} repassera à Valenciennes, revenant de Compiègne et retournant à Bruxelles. »

ENTRÉE DU ROI LÉOPOLD A COMPIEGNE.

Compiègne, mercredi 30 mai.

Péronne est la troisième ville où le roi s'est arrêté et où le service était organisé pour le recevoir; un régiment de dragons y était venu pour former l'escorte.

Le roi a passé les troupes en revue, et après avoir déjeuné chez le sous-préfet il a quitté la ville vers une heure.

En avant de Compiègne, le général Merlin commandant le département est allé au devant de S. M.; les escortes étaient devenues plus fortes. Un escadron des carabiniers s'était joint au détachement de lanciers depuis le dernier relai.

L'entrée du roi, qui a eu lieu à 5 heures et demie du soir à Compiègne, offrait un magnifique spectacle. Une affluence immense s'était portée sur son passage. Tous les habitans notables des environs et même beaucoup de curieux parisiens s'étaient donné rendez-vous à Compiègne. Les gardes nationales des villes voisines y étaient aussi accourues; il n'y en avait pas moins de 15 bataillons sous les armes. Deux beaux régimens de cuirassiers étaient en bataille à l'entrée de la ville.

En descendant de cheval, le roi a été reçu par S. M. Louis-Philippe, par la reine, par M. le duc de Nemours et par M^{lle} Adélaïde, qui se sont entretenus quelque temps avec S. M.

Les personnes de la suite du Roi des Belges ont ensuite été présentées à la famille royale de France.

Le roi des Français est accompagné du général Athalin et de plusieurs autres officiers généraux. M. le général Sebastiani ministre des affaires étrangères est aussi à Compiègne.

A sept heures il y a eu au château un dîner de 50 couverts.

Ce matin, après la réception des autorités civiles et militaires, LL. MM. ont déjeuné avec toutes les personnes qui les accompagnent, et au moment où j'écris, les deux rois vont monter à cheval pour passer en revue les gardes nationales, les troupes de la garnison, les deux régimens de cuirassiers et l'artillerie.

Je dois vous dire un mot de cette résidence. C'est une des plus vastes et des plus admirables maisons royales de France. Pour vous en donner une idée, il me suffira de vous dire qu'on compte au château sept cents lits de maître. La réception qu'on y a faite au roi Léopold a été des plus brillantes, et la famille royale lui montre toute la cordialité et toute l'affection dont elle a toujours fait

profession pour S. M. Si c'est de la politique qu'un mariage royal, celui-ci est de la politique très amicale. Il semble, au reste, que les sentimens de la famille royale soient compris et partagés par la population française. Je ne saurais vous dire combien sont vives et multipliées les acclamations qui accueillent LL. MM. toutes les fois qu'elles se montrent au peuple.

Les abords du palais sont sans cesse encombrés par la foule avide de les voir.

On avait toujours cru, en Belgique et ailleurs, que le voyage de Compiègne avait pour objet une entrevue entre le roi et la princesse Louise. Il ne paraît pas qu'il en ait jamais été question. Si le roi des Français avait exécuté le projet qu'il avait en dans le temps de visiter l'armée du Nord, la princesse l'aurait accompagné comme le reste de la famille. Mais puisqu'il est connu et avoué que l'entrevue actuelle est relative au mariage, on sent que les convenances qui entre de simples particuliers eussent empêché de conduire la future au devant de son futur, l'interdisaient à plus forte raison, dans la haute position des personnages dont il s'agit.

Il paraît du reste, et d'après les bruits généralement accrédités dans cette résidence royale, que le mariage aura lieu à la fin de juillet.

Le départ du roi pour Bruxelles est fixé à vendredi matin. (Mémorial belge.)

Bruxelles, le 1^{er} juin. — Le roi est attendu demain soir à Bruxelles. S. M. doit coucher aujourd'hui à Cambrai.

— La nouvelle qui s'était répandue qu'une revue des troupes de l'armée du Nord, devait avoir lieu sur la frontière, lors du retour du roi Léopold dans ses états, ne s'est point confirmée.

— Neuf élèves de l'école militaire viennent d'être promus au grade de sous-lieutenans dans l'artillerie.

— Une batterie d'artillerie a traversé hier notre ville, se rendant à Malines.

— Les nouvelles de France, parlent des mouvemens sérieux de la Vendée.

A propos de la circulaire du ministre de la guerre

S'il a paru plaisant à messieurs les orangistes de nous jeter au nez la circulaire du ministre de la guerre, comme une œuvre fort édifiante du catholicisme; s'ils ont pu rire à nos dépens des précautions que recommande cette pièce officielle, qu'ils nous permettent à notre tour de leur offrir un petit échantillon curieux du mysticisme protestant de leur bien-aimé patron, c'est le § 2 du Règlement de discipline pour l'armée de terre du royaume des Pays-Bas.

« § 2 » Comme la religion est la source unique du bonheur, de la vertu, du vrai courage et de la consolation, chacun, dans la carrière militaire, doit s'étudier à la pratiquer et à mener une vie régulière.

« Les blasphèmes, les jurmens et les exécutions doivent être évités, et à cet égard, ainsi que dans tout ce qui peut contribuer au maintien des bonnes mœurs, les supérieurs doivent donner à leurs inférieurs un bon exemple, et tous les excès en général doivent être évités »

Qui ne serait charmé de ce petit morceau, où brillent un si haut point l'onction religieuse, la foi, l'espérance, la charité; voilà une pièce morale, théologique et libérale! comme la circulaire pâlit à côté de ce chef-d'œuvre! Les soldats du pape n'ont jamais eu si bien que cela, et le prélat cardinal Albani, le conseiller Sabregondi et le légat Scarselli, de faire mieux, en s'y prenant à dix ka.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

La Haye, le 27 mai.

Le conseil de cabinet qui se tient d'ordinaire à 3 heures après-midi, s'est assemblée au palais, le 26 à 10 heures du matin, et est resté en séance jusque vers 1 heure. Le soir, à 11 heures, le courrier de cabinet Hoogen a été expédié avec des dépêches pour Londres.

On dit que le ministre des affaires étrangères sera mardi une communication aux deux chambres en comité secret.

On continue à s'occuper activement de la mise en état des deux camps près de Ryen et de Orschot; qui, dans le mois de juin ou de juillet, doivent recevoir une partie de l'armée. Ces camps seront disposés de manière à pouvoir y loger deux divisions ou 24 bataillons d'infanterie.

A dater du 5 juin, il sera établi une correspondance régulière par bateaux entre la citadelle d'Anvers, et les villes de Dordrecht et Rotterdam; on disposait à cet effet un bâtiment pour le transport des marchandises et des passagers.

On lit dans l'Indépendant :

On nous communique à l'instant, une nouvelle copie de Luxembourg, dont nous ne garantissons pas l'authenticité.

M. Thorn a été frappé dans sa prison d'un coup de sang ou d'une attaque d'apoplexie. Il eut la force de frapper pour réclamer des secours : le geôlier survint, M. Thorn lui demanda un chirurgien, mais le suppôt de la justice de Guillaume lui répondit qu'il ne voulait pas se déranger pour un homme aussi méprisable. Le lendemain, notre respectable concitoyen fut trouvé étendu sans connaissance dans son cachot.

M. le ministre de la guerre a adressé à tous les chefs de corps la circulaire suivante, en date du 31 mai dernier :

M. le commandant, le gouvernement désirant accéder à un certain nombre d'hommes, matelots de profession, la faculté de passer au service de la marine, pour y finir leur terme, si ce terme était plus de deux ans, ou y contracter un engagement de deux ans, s'ils n'avaient plus ce laps de temps à servir dans l'armée, je vous prie de porter toute mesure à la connaissance des hommes de votre corps, et s'il s'y en trouvent qui désirent contracter un engagement comme marin, de m'en faire parvenir un état nominatif, indiquant leurs noms, prénoms, les communes auxquelles ils appartiennent, etc., afin que je puisse faire opérer s'il y a lieu, leur passage dans la marine royale; en attendant les ordres à leur égard, les hommes qui se sont présentés devront rester dans leur position actuelle.

Le ministre directeur de la guerre, signé ÉVAIN.
— La ville de Bruxelles a fait l'acquisition des manuscrits de M. le baron Beyts. Ils ont été déposés à la bibliothèque de Bourgogne.

— On écrit d'Anvers, le 1^{er} juin :

Un des canons-mortiers à la Paixhans, destiné à la défense de l'Escaut a été placé hier sur son affût et en batterie au nord de la ville. Deux autres pièces semblables doivent y être placées aujourd'hui.

Le bruit s'était répandu qu'un cas de choléra s'était présenté à l'hôpital militaire de Lierre. Les rapports officiels démentent ce bruit. L'autopsie du cadavre faite par le médecin en chef de la 2^{me} division a donné la certitude qu'il n'offrait aucun signe qui ait rapport au choléra.

— On lit dans le Siècle :

Gand, 31 mai 1832.

On assure que plusieurs cas de choléra se sont encore déclarés près la porte d'Anvers, et que le clergé de l'église de Saint-Jacques s'est empressé de porter aux mourans les secours de la religion. Soixante-dix béguines du petit béguinage se sont spontanément présentées pour soigner les malades; notre régence s'est empressée d'accepter cette offre en appréciant un si noble dévouement, dont les ames chrétiennes sont seules capables.

Parmi les cholériques transportés à l'hôpital, un seul décès a eu lieu hier; on ne cite que deux nouveaux cas dans la ville.

Il y a eu sept décès sur onze entrées à l'hôpital. Un homme, entré hier, présentait les symptômes de la maladie, mais nous devons dire que c'était à la suite d'un bain de vapeur qu'il avait pris lorsqu'il était en transpiration. Aujourd'hui il n'y a eu aucune entrée à l'hôpital.

BULLETIN.

Le voyage de Léopold a été réellement une promenade triomphale. Partout il a reçu du peuple français les témoignages de la plus vive sympathie.

Beaucoup de gens en sont encore à rechercher le but de cette excursion. A leurs yeux, l'entreprise de Compiègne doit amener un changement total dans la situation de la France et de la Belgique.

Il n'est pas de supposition ridicules auxquelles on se livre. Tantôt, c'est Léopold, roi librement élu par la Belgique, qui est allé consulter le roi Philippe sur l'opportunité d'une abdication prochaine et discuter, avec lui, les conditions d'un partage. Tantôt, c'est le roi Philippe qui aurait appelé Léopold pour négocier les bases d'un traité en vertu duquel le roi Guillaume remonterait sur le trône de Belgique. Et tout cela se déduit fort sérieusement et avec une intrépidité diplo-

matique qui n'est surpassée que par l'insigne mauvaise foi ou la profonde stupidité du conteur. Du mariage prochain de notre roi avec une princesse de France, pas un mot: il semble que ni Louis-Philippe, ni Léopold n'éprouvent le besoin de consolider leur trône et de ramener le repos et la paix parmi les nations soumises à leur sceptre. Tout ce qui est probable, raisonnable et vrai est repoussé comme suspect. C'est qu'il faut à tout prix entretenir le peuple dans l'état d'inquiétude et d'effervescence où les mensonges et les iniquités de la diplomatie l'ont plongé. L'en retirer serait impolitique, car ce serait se couper les vivres à soi-même, ce serait se condamner à rentrer dans la foule, l'oreille basse et la bouche close.

L'activité militaire du gouvernement ne se ralentit pas. Un nouveau crédit vient d'être voté à l'unanimité par la chambre des représentants pour continuer l'organisation de la défense de l'intérieur. Cet accord patriotique a fortifié toutes les espérances des amis de l'ordre et des partisans de notre indépendance.

Une grave polémique s'est engagée entre les unionistes et les libéraux proprement dits. Quelques-uns de ceux-ci ne veulent plus de l'union. Ils la répudient et la disent inutile et nuisible. C'est ainsi que les journaux ennemis de la révolution la proclament monstrueuse et non viable. Elle vécut cependant et ne cessa de croître en force et en puissance. Bientôt même elle rallia la masse de la nation autour d'elle et renversa le trône du roi Guillaume. Il est donc vrai de dire que sous ce rapport le but de l'union a été complètement atteint. Mais s'ensuit-il qu'aujourd'hui toute raison d'existence lui manque? Non sans doute. Le gouvernement d'orange a disparu; mais les orangistes existent toujours et quoique leurs rangs s'éclaircissent continuellement, ce n'est pas trop des forces de l'union pour les combattre et les terrasser. C'est donc là que doit tendre aujourd'hui les efforts de l'union; ainsi modifiée dans son but, l'opposition de l'union est loin d'être une superfluité. C'est au contraire un devoir pour tout bon citoyen.

Quoique notre politique se ressent de la mort de l'homme probe et énergique qui présidait à la direction de la politique française, l'attitude que notre ministère vient de prendre à l'égard de la conférence, témoigne de sa ferme résolution de ne plus accorder de nouvelles concessions. La note que le général Goblet est chargé de remettre à la conférence accélérera, nous l'espérons, la solution définitive des questions que les ratifications conditionnelles des trois puissances du Nord ont laissées en suspens.

L'intérêt bien entendu de la France et de l'Angleterre réclame énergiquement cette solution. La France a besoin de l'union de tous ses enfans pour mettre un terme aux troubles du Midi qui de jour en jour deviennent plus graves, et plus menaçans. L'Angleterre, de son côté, en a besoin autant que la France pour garantir le bill de réforme des atteintes que pourrait y porter après son adoption, un revirement de politique intérieure.

La Bavière rhénane fermentent toujours. Le profond malaise dont elle est travaillée et qui s'annonce par des explosions hebdomadaires, ne se terminera peut-être que par une réunion à la France, si l'Autriche continue à faire peser sur ce beau pays sa tutelle absolutiste.

Des rêves convulsifs agitent l'Italie qui sommeille toujours au bord d'un volcan. Les légations attendent en vain la mise à exécution des décrets qui organisent une administration particulière pour ce pays. Les conditions de la transaction proposée par la cour de Rome elle-même ne semblent plus lui convenir, et pour les retirer, elle n'attend que le départ des Français.

Le choléra vient d'éclater à Gand. Toutefois, d'après les bulletins sanitaires les plus récents, il ne paraît pas que sa malignité soit plus intense que celle de toutes les autres maladies qu'enfantent la malpropreté et la misère, surtout au sein des grandes villes.

** Des artistes d'un talent véritable nous promettent un concert pour lundi prochain. M. Graziani, premier bouffe du théâtre italien, peut mieux que personne nous faire comprendre cette

musique brillante et originale dont on se fait une si fautive idée, quand elle n'est point exécutée par des hommes de la nature et du mérite de M. Graziani. Mme. Feuillet Dumus appartient à ce petit nombre de harpistes qui doivent rivaliser avec Labarre et Mlle. Bertrand. Nous savons qu'en fait de harpe il est encore très-usité de mettre Bochsa par dessus toutes choses; mais c'est là une opinion d'autant plus inexpugnable que ceux qui la professent n'ont entendu ni Bochsa ni Labarre. Respectons-la donc, et ne négligeons point d'aller entendre Mme. Feuillet Dumus par la seule raison qu'elle est notre compatriote, et qu'elle a encore plus de talent que de réputation.

Liège, le 31 mai 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, quand vient le temps des Kermesses, le peuple Liégeois à coutume de se réunir après journée et de parcourir les rues en dansant et chantant des rondeaux. Déjà depuis un mois la ville retentit de ces chants populaires, ce qui prouve invinciblement que le peuple meurt de faim, et que les organes du roi Guillaume ont bien raison de le dire! Agréez, etc.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 2 juin.

Pain de seigle, 17 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment 23 c.
Pain de ménage 30 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LIQUEUR PHILODONTIQUE,

PRÉPARÉE POUR LES MALADIES DE LA BOUCHE,
par POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,
à Liège, rue St.-Jean-en-Isle, n° 767 bis.

Cette liqueur antispasmodique possède au plus haut degré la propriété de calmer les douleurs de dents, de prévenir toute espèce de carie, et de guérir plusieurs maladies buccales; telles que le scorbut, les aphthes, abcès, ulcères, parulis, épulies, gonflement des gencives, etc. Par son parfum aromatique, elle neutralise les odeurs désagréables qui sont souvent l'effet d'une longue négligence des soins que l'on doit apporter à l'entretien de la bouche.

POUDRE DÉTERSIVE.

Pour la conservation de la beauté des dents.

Les personnes qui prennent un soin particulier de leurs dents, aiment beaucoup à se servir de cette préparation qui les nettoie parfaitement sans en altérer l'émail, entretient leur blancheur et leur solidité, et fortifie les gencives. On a évité dans cette composition tout ce qui pourrait tendre à la détérioration de l'organe dentaire; son usage journalier dissipe la mauvaise odeur de la bouche, et l'entretient dans un état de parfaite santé.

Prix des boîtes 1 fl. Id. petites 50 cents. 608

J'achète à 1/2 % agio les louis et pièces de 20 francs; les frédéric et thalers, couronnes de Brabant, souverains et ducats au dessus du tarif.

J'achète les OBLIGATIONS de 40 et 42 millions, et me charge de l'achat et de la vente des effets publics.
J. F. MASU, rue Vinave d'Ile, n° 52. 824

FASSIN-BERLEUR, marchand de drap, rue Pont-d'Ile, prévient le public, qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'ÉTOFFE d'été, pour pantalon, ainsi que de flanelle.

POTERLFT, peintre en miniature et en grand, a l'honneur de prévenir le public qu'il donne des leçons de dessin chez lui, de 6 heures du soir jusqu'à 8. Il enseigne le dessin linéaire, l'architecture, le paysage, la figure, etc. Il est logé rue du Pot d'Or, n° 619. 831

L. J. BARTHOLOMÉ, marchand-luthier, rue derrière Ste. Catherine, n° 479, à Liège, connu en cette ville pour avoir ce qu'il a de mieux dans les instrumens de musique, vient de recevoir un nouvel assortiment; tels que flageolets à clefs, flûtes en tout genre, canne à flûtes, hautbois, etc., etc., ainsi que des cordes de Naples, 1^{re} qualité, pour violons, guitares et harpes. Il ose se flatter de mériter la confiance de tous ceux qui l'honoreront de leur pratique tant pour la bonne qualité de ses instrumens que pour la modicité de leurs prix. 833

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. J. PICARD fils, négociant en Vins, a transféré son domicile rue de la RÉGENCE, près de la rue Sur Meuse à l'Eau. 835

On demande un ÉLÈVE en Pharmacie. S'adresser rue Puits en Sock, Outre-Meuse, n° 474.

CÉSSATION DE COMMERCE.

J. Henri RENKIN, rue Vinave-d'île, n° 597, à Liège, cessant son commerce de quincaillerie, VEND au prix de fabrique et au-dessous tous les objets composant son magasin et consistant en serrures, charnières, scies, vis à bois, compas, fleaux de balance anglais, ciseaux, canifs, tire-bouillons, éperons, tabatières, colliers de chiens, fils de fer et de laiton, boucles de pantalons, de bretelles, anneaux de rideaux, outils de menuisier, un beau comptoir en chaîne, rayon de boutique, avec soixante-seize tiroirs et un grand nombre d'autres articles dont le détail serait trop long, la personne qui voudrait reprendre tout le magasin jouirait de très-grands avantages. 808

Roulage sur Bruxelles et Verviers et vice versa.

A. DISCRY, commissionnaire, demeurant quai sur Meuse, n° 940, a l'honneur de prévenir le commerce, qu'il part de chez lui les roulages suivants :

Pour Bruxelles, le Brabant, les Flandres et la France, les départs ont lieu les mercredi, vendredi et dimanche.

Pour Verviers, la Prusse et l'Allemagne, les départs ont lieu les mardi, jeudi et samedi.

Il expédie également pour tout pays; espérant d'après la modicité des prix établis, obtenir la faveur de messieurs les négociants pour les expéditions qu'ils seront à même de faire.

Les bureaux sont à Bruxelles, chez M. P. J. Herby et Desmacker, quai aux Barques, n° 153.

A Verviers, chez M. Coumont-Constant, entrepreneur de roulage. 297

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

J. PRINZEN a reçu des assortiments de bas, bonnets et chaussettes en blanc en écu, et en couleurs, pour femmes, hommes et enfans, depuis, bas de femmes à 35 c. la paire jusqu'au plus beau, idem à jour depuis 50 c., bas et chaussettes demi soie, idem de soie, jupons et robes d'enfans, gilets, caleçons en coton et en flanelle, bas et chaussettes de laine, etc., quantité de foulards, cravattes de fantaisie et de soie noir, fichus, schals en Thibet, schally, mousseline laine, crep de Chine, hernani, cachemir, etc., gros de Naple noir en étroit et en deux sains de large, toile fine et autre et le plus beau linge de table damassé. 738

AVIS AUX AMATEURS.

A VENDRE un joli cabinet de *Physique amusante*, confectionné à Paris, composé en grande partie de tours de société, toutes les pièces sont très-élégantes et marchent avec un ensemble parfait.

S'adresser tous les jours, jusqu'à 11 heures du matin, chez M. ADOLPHE, propriétaire, derrière le clocher St-Paul, n° 152.

ADJUDICATION.

Le 6 juin prochain, il sera mis en adjudication, à la fonderie de canons, sous l'approbation de M. le ministre de la guerre, la fourniture des bois secs ci-après pour le service de l'établissement; savoir :

800 courbes en chêne.
150 mètres carrés, en madriers d'ormes, de 0,11 à 0,12 d'épaisseur.

100 mètres carrés, en madriers d'orme, de 0,40 à 0,47 de largeur, sur 0,035 d'épaisseur.

64 mètres carrés, en madriers de frêne, de 0,11 à 0,12 d'épaisseur.

42 mètres carrés, en madriers de frêne, de 0,08 à 0,09 d'épaisseur.

2600 rais secs en chêne.

200 moyeux en chêne secs, de 0,40 de longueur sur 0,33 de diamètre sans aubier.

Les personnes qui voudraient soumissionner pour tout ou partie de cette fourniture, sont priées de remettre à la fonderie leur soumission cachetée.

QUARTIER indépendant de quatre pièces, cave et grenier, à LOUER, place de l'Université, n° 268.

Au même n°, un APPRENTI horloger peut se présenter.

Excellent CHEVAL de cabriolet et un BOGUET de campagne à VENDRE au n° 376, rue devant les Carmes. 780

() Ensuite de surenchère les deux maisons avec jardin, sises à Fragnée, n° 843 et 844, commune de Liège, seront remises en VENTE publique pardevant M. Bouhy, juge de paix, en son bureau rue St-Jean-en-île, par le ministère du notaire PAQUE, le lundi 4 juin 1832, à 9 heures du matin, sur la mise à prix de 2970 fls. des Pays-Bas.

Lundi 18 juin 1832, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, en son étude rue d'Amay, n° 653, à la vente aux enchères :

1° D'une grande MAISON, cour, remise, écurie, située à Liège, rue des Ravets, n° 459 et 460.

2° D'une petite MAISON à côté n° 461.

S'adresser pour voir lesdites maisons et connaître les conditions de la vente audit notaire. 746

() Lundi 4 juin 1832, dix heures du matin, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude rue Souverain Pont, à Liège, aux conditions que l'on peut y voir :

1° Une pièce de terre de 26 perches 157 palmes, située à Waremme, en lieu dit Pré Mohet, tenant au chemin du cétiser, au S. Lhoest et à la veuve Christiany.

2° Et une pièce de terre de 61 perches 32 palmes, sise à Bochoût, près de Waremme, joignant à M. Hennequin, à la veuve Siroven et M. Vroenen.

ADMINISTRATION DES PRISONS.

La commission administrative des prisons de Liège mettra en adjudication au rabais, moyennant des soumissions cachetées, la fourniture des denrées et matières premières nécessaires à la nourriture et à l'entretien des détenus, pendant le second semestre de l'année courante, jeudi 7 juin, à neuf heures du matin, dans une des salles de l'hôtel du gouvernement.

Le cahier des charges est déposé à la 3^e division des bureaux du gouvernement et à la prison du palais.

Le 7 juin 1832, à dix heures du matin, le notaire CROUSSE VENDRA dans le bois de Flône, une quantité de CHENES propres au charonnage, vernes de toute longueur, sommières, arbres de moulin et autres.

Recours aux pieds des arbres.

Plus, une quantité de beaux gros pruniers, livrés au bord de la Meuse. A crédit. 800

() La place de CONCIERGE de la Société d'Agrément, étant vacante, l'administration de cet établissement informe les personnes qui désireraient occuper cet emploi, qu'elles peuvent se présenter du 27 mai au 15 juin 1832, de sept heures de matin jusqu'à dix, au n° 609, quai d'Avroy, où il leur sera donné communication des conditions et des avantages attachés à cette place.

MAISON à VENDRE ou à LOUER, avec écurie et remise convenant pour un pensionnat ou établissement quelconque, rue Sœurs de Hasques, n° 162. 762

A LOUER une belle MAISON avec cour et jardin, rue porte St-Léonard S'adr. les après-midi, Basse-Sauvinière, n° 819.

A LOUER dès-à-présent, une belle MAISON de campagne, située à Sclessin, commune d'Ougrée, avec remises, écuries, jardins anglais et légumes, etc., etc. S'adresser à M. RICHARD LAMARCHE. 573

Lundi 4 juin, 9 heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint-Jean en île, il sera procédé, par le ministère de maître RENOZ, notaire, en ladite ville, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés; savoir :

1^{er} Lot. — Une maison située à Liège, rue Table de Pierre, n° 498, cour, jardin, etc.

On pourra voir cette maison depuis neuf heures jusqu'à onze heures du matin et depuis deux jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

2^e Lot. — Une maison située rue au Potay, n° 314, avec beau jardin et terrasse.

3^e Lot. — Une pièce de terre, située en la commune de Pousset.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à maître RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 745

() Ferme avec quartier de Maître à louer pour mars 1833.

Jedi 7 juin 1832, à neuf heures du matin, la commission des hospices civils de Liège exposera en location à la maison de Saint-Abraham, rue Féronstrée, par le ministère de M. DUMONT, notaire :

Une FERME avec environ 32 bonniers métriques de terre et pré,

Plus, le QUARTIER de maître; le tout situé à Herstal.

S'adresser pour les conditions au bureau du receveur desdits hospices.

Belle MAISON de COMMERCE, sur la Batte, n° 1103 à LOUER. S'adresser au n° 454, rue Velbruck. 245

A VENDRE avec facilité pour le paiement, ou à LOUER pour la St. Jean prochain, une grande MAISON de commerce, convenable aussi pour une auberge, ou fabriques diverses, avec cour et grands jardins, faubourg Ste. Marguerite, n° 48. S'y adresser. 582

VENTE DES BIENS D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le lundi 2 juillet prochain, à 10 heures, il sera VENDU aux enchères, par le ministère de M. DUSART, notaire, à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 569, les BIENS dont la désignation suit :

1^{er} Lot. — La ferme de la Longue Haye, située en la commune de Clermont, contenant 42 bonniers métriques.

2^e Lot. — La ferme du Grand Tiège, occupée par la Ve Villière, située en la commune de Herve, contenant 4 bonniers métriques 50 perches.

3^e Lot. — Une rente de 9 fl. 49 cents, au capital de 229 fl. 74 c., due par le Sr. Etienne Lyon, propriétaire, à Goerhez, commune d'Aubel.

4^e Lot. — Et 132 fl. 68 cents de rente, à charge de la ville de Herve.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres.

() La VENTE DE BOIS qui devait avoir lieu par le ministère du notaire DELVAUX, au rivage de Chokier, jeudi sept juin, à une heure de relevée, est remise au jeudi suivant 14 même mois à la même heure. Elle consiste en belles venues et poutres, propres à la batisse, aux houillères et à autres usages, gros chênes et hêtres, bois de fosse, planches de bateau, etc. Argent comptant.

La veuve BIGET, accoucheuse jurée, rue Haute Sauvinière, n° 859, a des CHAMBRES garnies pour des personnes y faire leur couche et tient la pension à des prix très-modérés.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

On fait savoir que par actes passés devant le notaire STASSE, résidant à Alleur, les 28 et 29 mai 1832, les pièces de terre ci-après désignées ont été adjugées respectivement moyennant les prix suivants, savoir :

Contenance perches aunes	Situation.		Prix en fls. P.-L.
	Lieux dits.	Communes.	
263 49	Liveleux.	Xhendremael.	3349
74 11	Postice.	"	500
69 75	Laphay.	"	510
8 71	Bordon.	"	51
491 80	Nolisse.	"	1890
76 29	Fond de Malaxhe.	"	650
87 18	"	"	825
64 95	"	"	510
122 06	"	"	1040
161 29	"	"	1690
152 58	Voie du Moulin.	"	1180
87 40	"	"	730
68 44	Roua des Maries.	"	570
39 23	Haye Kinkin.	Alleur.	320
65 39	Boulon de Houille.	"	580
56 67	Haute Waide.	"	610
100 25	Aux Saules.	"	1000
492 61	Manon.	Fexhe-Slins.	6300
283 46	Chalva.	Milmorte.	3500
65 39	"	"	1020
17 43	"	"	270
26 45	"	"	370
87 18	Croix Rouge.	Fexhe-Slins.	900

Et que pendant la 15^e après le premier de ces actes pour les 17 premières pièces et pendant le même délai après le second acte pour les six dernières, on peut surenchérir d'un VINGTIÈME du prix d'adjudication, chacune desdites pièces.

S'adresser audit notaire STASSE. 834

QUARTIER garni avec cuisine au 1^{er} et deux CHAMBRES au second, à LOUER, rue Royale, n° 920. 832

() Jeudi, 7 de ce mois, à deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège :

1° Une MAISON avec ses dépendances, sise à Liège, rue Entre-deux-Ponts, cotée 802, Outre-Meuse, ayant quartier et cour derrière.

2° Et 15 à 16 bonniers métriques de terre et prairie en différentes pièces, situées à Lincé, commune de Sprimont.

S'adresser, pour voir les conditions, audit notaire qui est aussi chargé de VENDRE un FORTE-PIANO à 6 octaves, 3 cordes et 4 pédales, qu'on peut voir chez lui depuis 9 heures jusqu'à midi.

COMMERCE.

Fonds anglais du 29 mai. — Consol., 85 5/8 3/4.

Bourse de Vienne du 22 mai. — Métalliques, 87 9/16. — Actions de la banque 1142 1/2.

Bourse de Paris du 30 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 10 c. — Actions de la banque, 1692 fr. 50 c. — Certif. Falcomnet 82 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 00. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 83 1/4. — Emprunt Belge 77 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 29 mai. — Dette active, 43 1/4 0 0/0. — Idem différée 31132 0. — Bill. de ch. 167 1/2 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 72 3/4 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e 5, 93 7/8 et 94 7/8 0. — Dito ins. gr. li. 5, 1/4 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à l. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 70 1/4 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 8, 1/4 0/0 00. — A Rot. 1^{er} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lot de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 3/4 00 0/0 0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 50 1/4 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst. 50 3/8.

Bourse d'Anvers du 1^{er} juin. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/8 av.		
Londres.	40 1/4	40 9/16	P
Paris.	3 1/16 b.		
Francfort.	35 7/8	35 11/16	35 1/2
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	A

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques, 89 1/2. — Lots 373. — Napolitains, 75 3/4 5/8 0. — Guebard 00 00 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00 0. — Idem Amsterdam, 50 7/8 0/0 0/0 A. — Anglo Danois, 67 0/0 A. — Lots de Pologne 97 0/0 N. — Anglo Brésiliens, 51 1/4 00. — Emprunt romain, 80 0/0 0/0 P. — Emprunt belge de 12 millions, 99 1/4 00. — idem de 10 millions, 97 1/2 P.; idem de 24 millions, 75 3/4 0/0 P.

Bourse de Bruxelles, du 30 mai. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 99 0/0 A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 97 1/4 0. — Emprunt de 24 millions, 76 1/2.

H. Lignac, impr. du Journal, placé au Spectacle, à Liège.